



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le dossier relatif au

**modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant »
au lieu-dit « Gewann Beim Baum » dans la rue de Dippach,
sur la parcelle 414/990 (partie)
section C de Lorentzscheuer,
présenté par le bureau d'urbanistes Isabelle Van Driessche
pour le compte de la Commune de Bertrange**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la Commune de Bertrange pendant la **période du 12.10.2019 au 11.11.2019** inclusivement. Le même avis est publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LËTZEBUERGER JOURNAL et ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK en date du 12 octobre 2019 et sur le site internet communal www.bertrange.lu

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collège échevinal de la Commune de Bertrange **avant le 12.11.2019**, à peine de forclusion.

Bertrange, le 12 octobre 2019


Frank COLABIANCHI
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire